

## RÉFÉRENCES 10

Des chiffres différents pour les produits du secteur minier apparaissent dans les rapports de l'ITIE 2013-2015, selon si on inclut ou non la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans les statistiques. L'ITIE a pris ces paiements en compte pour son travail de conciliation des déclarations de paiement par les entreprises et organismes d'État, mais n'a pas tenu compte des versements de TVA pour déterminer les revenus d'extraction minière (voir p. 12, Rapport 2014 de l'ITIE sur la RDC). Global Witness a utilisé les chiffres hors TVA, qui devraient être remboursés aux entreprises. Le total des paiements versés au gouvernement comprenant la TVA serait donc plus élevé. Pour calculer les revenus du secteur minier chaque année, Global Witness a ajouté les chiffres de l'ITIE concernant les contributions des compagnies minières au budget (y compris les cotisations des compagnies publiques), les fonds retenus par les organismes gouvernementaux et fiscaux et les fonds versés à des entreprises publiques. Pour éviter les doublons, nous avons soustrait tout

paiement d'impôts (tant ceux qui ont atteint le Trésor public que ceux retenus par les organismes fiscaux) versé par les entreprises publiques des chiffres de l'ITIE pour les revenus de ces sociétés. Nous avons également séparé les chiffres concernant l'agence fiscale provinciale, la DRKAT, et les plus petits organismes gouvernementaux (que l'ITIE désigne ensemble comme « autres » bénéficiaires) des chiffres issus des trois administrations fiscales nationales. Cela permet d'avoir deux chiffres différents pour les fonds retenus : l'un qui comprend la DRKAT et les petits organismes gouvernementaux, et l'autre qui concerne uniquement les organismes fiscaux nationaux et les entreprises publiques. Nous avons laissé les versements de responsabilité sociale en dehors de ces calculs, car ce sont des sommes dont (officiellement du moins) le peuple congolais bénéficie déjà. Les chiffres, indiqués en millions de dollars américains, se répartissent ainsi :

Année	Paiements des sociétés qui atteignent le Trésor	Fonds retenus par les administrations fiscales	Fonds retenus par les entreprises publiques	Total des fonds retenus par les organismes fiscaux nationaux et les sociétés publiques	Fonds retenus par l'agence fiscale provinciale, la DRKAT	Fonds retenus par les plus petits organismes fiscaux et autres**	Total retenu, y compris les organismes provinciaux et autres organismes gouvernementaux
2013	575.7	52.6	95.9	148.5	129.6	70.2	348.3
2014	761.2	61.2	253.2	314.4	162.4	48.2	525
2015	967.8	65.6	225.1*	290.7*	106.8	53.5	451*
<b>Total</b>	<b>2303.1</b>	<b>179.4</b>	<b>574.2*</b>	<b>753.6*</b>	<b>398.8</b>	<b>171.9</b>	<b>1324.3*</b>

Année	Total des revenus tirés de l'exploitation minière	Pourcentage des revenus miniers retenus par les organismes fiscaux nationaux et entreprises publiques	Pourcentage des revenus miniers retenus au total
2013	924	16%	37.7%
2014	1286.2	24.4%	40.8%
2015	1418.8	20.5%	31.8%
<b>Total</b>	<b>3629</b>	<b>20.8%</b>	<b>36.5%</b>

\* Ces chiffres incluent 83,5 millions de dollars de redevances et primes de signature dus au départ à la Gécamines, mais qui ont été redirigés vers une société basée aux îles Caïmans, détenue par Dan Gertler, ami proche du président congolais Joseph Kabila. Ces paiements sont inclus ici car ce sont des fonds qui n'atteignent pas le Trésor. Voir Encadré 1 pour plus de détails.

\*\* Cela inclut les sommes versées pour la taxe Promotion de l'industrie (FPI), le Fonds national d'entretien routier (FONER) et les paiements aux organismes provinciaux, au SAESSCAM et à l'Office Congolais de contrôle (OCC), entre autres. Voir le rapport 2014 de l'ITIE sur la RDC, annexe 14, et l'ébauche de rapport 2015 de l'ITIE sur la RDC, annexe 15, pour plus d'informations.